

**Arrêté N°2022 - 1969**

**Portant fermeture temporaire de la route de Bois-Joli  
A compter du mardi 09 août 2022 jusqu'à nouvel ordre**

**Le Maire de la Commune du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2131-1, L. 2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

**Vu** le code pénal, notamment son article R.610-5 ;

**Considérant** la présence d'un désordre routier conséquent sur la route de Bois-Joli, territoire du Gosier ;

**Considérant** que le trou d'une dimension conséquente est situé en milieu de chaussée ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'accès à cette voie, dangereuse pour le public, les usagers de la route ;

**Considérant** qu'il incombe à L'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - La route de Bois-Joli est temporairement fermée au public.

**Article 2** - Des panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux. Une déviation sera mise en place de la manière suivante :

- De la route de FAFA Moreau vers Grands Bois (via la Départementale 104).

**Article 3** - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès sa publication et prendront fin, par arrêté levant l'interdiction.

**Article 4** - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R. 610-5 du Code Pénal.

**Article 5** - Le présent arrêté sera affiché à la Mairie du Gosier, dans les espaces prévus à cet effet.

**Article 6** - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise, à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale ;
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale.

A Gosier, le 16 AOUT 2022

Le Maire

Cédric CORNET

